

La preuve a révélé de toute évidence que la conduite de l'honorable Tremblay a été absolument irréprochable.

Je crois que cela mérite d'être mentionné, et ce surtout après les nombreuses insinuations faites dans le passé à ce sujet. Je voudrais spécialement relever la dernière phrase de cette page:

Si l'honorable Tremblay a eu à souffrir de certaines déclarations ou de certaines publications, il faut espérer que ceux qui en sont les auteurs sauront reconnaître son honorabilité et son intégrité.

Monsieur le président, j'ai encore à la mémoire, parce que j'en ai été frappé, la question que lui avait posée l'honorable député de Yukon, soit:

Où étiez-vous le 14 août à 8h.30?

C'était tout de même un peu fort!

L'hon. M. Robichaud: C'était salaud!

M. Grégoire: Je me serais attendu, de la part du député de Yukon, à ce qu'il ait été le premier à relever cette phrase:

...espérer que ceux qui en sont les auteurs...

Ceci dit, passons à un autre domaine. Ce qui est le plus frappant dans ce rapport, c'est de constater que la pègre internationale a su se glisser jusqu'à l'intérieur du gouvernement fédéral. Là, il y a de quoi renverser ceux qui veulent voir la justice et la légalité fleurir.

Comment se fait-il que la pègre ait pu s'infiltrer au point qu'elle soit rendue dans l'antichambre du bureau des ministres, même si ces ministres n'étaient pas au courant? Il y a là quelque chose de grave, et je crois qu'à la lecture du rapport Dorion, le premier ministre (M. Pearson) devrait ordonner une enquête complète, afin de mettre de l'ordre.

Il est facile de constater—et cela perce tout au long des témoignages—que la caisse électorale du parti libéral qui, à deux reprises, a su fournir des sommes formidables d'argent pour payer les annonces ou la réclame à la télévision ou autres médiums de publicité a été alimentée trop longtemps par certains membres de cette pègre internationale. Nous en avons la preuve aujourd'hui. Ce qui est grave, c'est qu'en lisant les conclusions de l'enquête Dorion, on constate qu'un trop grand nombre de membres de la pègre ont su s'infiltrer au sein d'un parti par le truchement de la caisse électorale, et je me demande si le ministre des Forêts (M. Sauvé) n'a pas tout à fait raison lorsqu'il condamne cette attitude et si ses collègues du parti libéral ne devraient pas l'écouter un peu plus qu'ils le font à l'heure actuelle, et ce pour le bien du parti libéral et de tous les citoyens canadiens.

[M. Grégoire.]

L'ancien secrétaire parlementaire du premier ministre (M. Rouleau), peut-être par naïveté, peut-être sans connaissance de cause, ou simplement pour rendre service à des électeurs, a posé certains gestes, mais je suis d'avis que lorsqu'on en arrive à un domaine comme celui-là, il incombe à chacun d'être prudent.

J'en arrive maintenant au cas du ministre de la Justice (M. Favreau). Même s'il a fait une tournée dans ma circonscription en fin de semaine, dans le but de faire du travail d'organisation pour le parti libéral, je dois vous dire que cela ne m'a pas fait grand-chose; par contre, j'ai été très ému lorsque j'ai appris qu'il avait présenté sa démission et qu'elle avait été acceptée.

A l'instar de plusieurs de mes collègues en cette enceinte, je suis d'avis que le ministre de la Justice était un des députés les plus sympathiques, et comme je l'ai déjà déclaré à la télévision, sur le réseau français de Radio-Canada, je n'hésiterais pas à lui décerner un certificat d'intégrité et d'honnêteté. Au fait, je n'hésite aucunement à le faire encore.

Peut-être a-t-il agi de la sorte parce qu'il avait trop d'occupations! On mentionne qu'il était leader parlementaire de son parti et organisateur pour la province de Québec. Cela lui faisait beaucoup de travail et il n'avait pas le temps de s'occuper de tout cela. Toujours est-il que, par un malheureux concours de circonstances, il a remis sa démission, laquelle a été acceptée.

Monsieur le président, je dois vous dire que cela m'a fait énormément de peine, car j'ai beaucoup de sympathie pour le ministre de la Justice. Je voudrais être considéré comme un de ses amis et je regrette profondément sa démission.

Monsieur le président, je dirais que ce n'est pas nécessairement lui qui est responsable. Il y a déjà huit ou neuf mois—et le ministre de la Justice est témoin de ce que je dis à l'heure actuelle—bref avant que tout cela se produise, je lui ai dit que la Gendarmerie royale voulait avoir la tête du ministre actuel de la Justice et qu'elle allait l'avoir. Elle l'a eue, monsieur le président.

Monsieur le président, en lisant les conclusions de ce rapport, on y voit d'un bout à l'autre que si le ministre de la Justice a agi de la façon dont il l'a fait, c'est parce qu'il a été mal conseillé et mal orienté par la Gendarmerie royale. Nous en avons des preuves tout au long du rapport. On y lit, entre autres, à la page 127 de la version française, que lorsque la Gendarmerie royale a présenté le dossier, le 18 septembre, il n'était même pas complet. On y lit ensuite:

D'autre part, il n'avait pas lu la déclaration de M^{me} Pierre Lamontagne. Il n'avait pas lu, non plus, les rapports, excessivement importants, de